



Cotisations retenues mais pas versées a la mutuelle !

Par **Maestr**, le **19/02/2010** à **13:29**

Bonjour a toutes et tous.

Actuellement dans mon préavis de licenciement qui prendra fin le 01/03/2010 je suis tenu de faire le point de mes doléances à transmettre au mandataire judiciaire.

A ce titre, je viens seulement d'apprendre que mon employeur ne verse plus les cotisations prévoyance et santé depuis 2008. Hors, depuis mon embauche du 5/08/2008 il figure bien sur mes bulletins de salaires des retenues concernant cette mutuelle. J'ai telephoné a cet organisme qui me confirme bien la cessation de paiement et devrait m'envoyer un document sur la situation de la societe que je compte joindre à ma lettre de doléances.

J'ai pointé tout mes bulletins de salaires en vue de connaitre "aproximativement" les sommes retenues. Je dis "aproximativement" car il n'y a pas un bulletins de salaires identiques !!...

A ce jour, je n'ai jamais reçu de carte tiers-payant ou tout autres document nominatif relatif a cette mutuelle.

Je ne me suis jamais posé la question de ces retenues car je sais que la cotisation aupres d'un organisme de mutualité est quasi obligatoire pour une societe.

Ma premiere question : suis-je en droit de reclamer le remboursement de ses retenues sur salaire sachant qu'elles n'ont jamais été versées a la mutuelle ?

Ma seconde question : comment tourner et rediger ce genre de courrier sachant que le mandataire ne semble pas tres cooperatif ?!

Le temps passe tres vite et je me sent totalement perdu..

Merci d'avance mille fois pour vos conseils et orientations.

Cordialement.